

**Compte-Rendu Sommaire
de la séance du Conseil Municipal
en date du 15 mars 2008**



Après examen des questions inscrites à l'ordre du jour, le Conseil Municipal :

- **ELIT** Monsieur Vincent BOURGUET, Maire de la Ville de Redon, au 1^{er} tour de scrutin.
- Par 22 voix pour, **DECIDE** de fixer à huit le nombre d'adjoints au Maire et **DIT** que leur entrée en fonction interviendra dès leur élection.
- **ELIT** au 1^{er} tour de scrutin les Adjoints suivants :
 - Monsieur Louis LE COZ, 1^{er} adjoint
 - Monsieur Pascal DUCHENE, 2^{ème} adjoint
 - Madame Françoise ALBERT, 3^{ème} adjoint
 - Madame Françoise FOUCHET, 4^{ème} adjoint
 - Monsieur Roland BAILLEUL, 5^{ème} adjoint
 - Monsieur Emile GRANVILLE, 6^{ème} adjoint
 - Madame Françoise MELLIER, 7^{ème} adjoint
 - Madame Chantal NOBLET, 8^{ème} adjoint
- A l'unanimité, **FIXE** la composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon à cinq membres élus au sein du Conseil Municipal et à cinq membres nommés par le Maire et **PROCEDE** à l'élection, par vote à bulletins secrets, des délégués suivants devant siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :
 - Monsieur Pascal DUCHENE
 - Monsieur Emile GRANVILLE
 - Mademoiselle Maria TORLAY
 - Madame Marie SALITRA
 - Monsieur Jean-François GUERIN
- **PROCEDE** à la désignation par vote à bulletins secrets des cinq membres titulaires et cinq membres suppléants appelés à siéger au sein de la commission d'appel d'offres.

MEMBRES TITULAIRES :

- Madame Josette JUGE
- Monsieur Roland BAILLEUL
- Madame Michelle CHAUVIN
- Monsieur André LE ROUX
- Monsieur Francis MACE

MEMBRES SUPPLEANTS :

- Madame Chantal NOBLET
- Mademoiselle Jennifer LECOSSOIS
- Madame Françoise ALBERT
- Monsieur Jean-Luc GUILLAUME
- Madame Edwige LOURMIERE

▪ Par 22 voix pour et 7 abstentions, **PROPOSE** d'attribuer les indemnités mensuelles de fonction comme suit :

- au Maire,
 - à raison de 48,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale (IB 1015) ;
- aux Adjointes,
 - à raison de 19,90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale (IB 1015), majorée de 10% (au titre de la majoration pour commune chef-lieu d'arrondissement);
- aux Conseillers Municipaux délégués :
 - à raison de 8,25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale (IB 1015) ;

DECIDE, en ce qui concerne la valeur de l'indice brut servant de base au calcul des indemnités ci-dessus fixées, l'application systématique des revalorisations officielles du barème des traitements, soldes et indemnités des fonctionnaires et **DECIDE** d'inscrire la dépense correspondante au Budget Ville de l'exercice 2008 (Code fonction 021 - article 6531).

Vu pour être affiché le 17 mars 2008 conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Redon, le 17 mars 2008

Le Maire,

Vincent BOURGUET